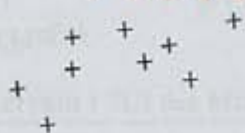


INSTITUT NATIONAL  
DE RECHERCHES  
ARCHÉOLOGIQUES  
PRÉVENTIVES



DRAC-SRA

13 JUL. 2007

COURRIER ARRIVEE

**Rapport  
De  
Diagnostic  
Juillet 2007**

Romuald FERRETTE

**VANNES**  
23-25 avenue du  
Président Edouard Herriot  
(Morbihan - Bretagne)

Dates d'interventions : 09. 07. 2007

N° de prescription : SRA 2006 -144

N° de site (ou n° Patriarche) :

N° INSEE de la commune : 56260

N° de projet INRAP: DAO5019301

INRAP - Direction interrégionale Grand- Ouest - Adresse : 37 rue du Bignon 35577 Cesson-Sévigné -

Tel. : 02 23 36 0040 / Fax. : 02 23 36 00 50

Siege social : 7 rue de Madrid 75008 PARIS - Tel. 01 40 08 80 00 - Fax 01 43 87 18 63 - N° SIRET 180 092 264 00019 - APE 732 Z

2349

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de projet INRAP : DAO5019301

<b>Région :</b> Bretagne			
<b>Département :</b> Morbihan	<b>Commune :</b> Vannes	<b>Code INSEE :</b> 56260	
<b>Lieu-dit ou adresse :</b> 23-25 avenue du Président Edouard Herriot			
<b>Cadastre année :</b> année non communiquée, section BM, parcelles 12, 13 et 14			
<b>Coord. Lambert :</b>	<b>X :</b>	<b>Y :</b>	<b>altitude :</b> m NGF
<b>Statut du terrain :</b> privé			
<b>Propriétaire du terrain :</b> SCI des Mimosas			

<b>N° du site et/ou de l'entité archéologique :</b>	
<b>Arrêté de prescription n° :</b> 2006-144	en date du 21/12/06
<b>Arrêté de désignation n° :</b> non fourni	en date du
<b>Responsable désigné :</b> Romuald FERRETTE	
<b>Organisme de rattachement :</b> INRAP	
<b>Maître d'ouvrage des travaux :</b> INRAP	
<b>Nature de l'aménagement :</b> permis de construire n° 56260 06Z1233	
<b>Opérateur chargé des travaux :</b> INRAP inter région Grand-Ouest	
<b>Exploitant (s) :</b>	
<b>Surface du projet d'aménagement :</b> 1743 m <sup>2</sup>	
<b>Dates d'intervention sur le terrain :</b> 9 juillet 2007	
<b>Surface diagnostiquée :</b> 44 m <sup>2</sup>	<b>% de la surface sondée :</b> 2,5 %

## INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

<b>Intervenants scientifiques :</b>		
SRA :	Christine JABLONSKI	Conservateur en charge du dossier
INRAP :	Romuald FERRETTE	Responsable scientifique
	Michel BAILLIEU	Adjoint scientifique et technique
Autre :		
<b>Intervenants administratifs :</b>		
DRAC de Bretagne, SRA :	Stéphane DESCHAMPS.	Conservateur régional de l'archéologie
INRAP interrégion Grand-Ouest :	G. AGUESSE	Directeur interrégional
<b>Aménageur :</b> SCI des Mimosas, route de Saint-Nazaire 44110 Chateaubriand		
<b>Financement :</b> redevance.		
<b>Organigramme de l'équipe scientifique :</b>		
<b>Préparation</b>	<b>Terrain</b>	<b>Post-fouille</b>
Responsable d'opération	R. Ferrette	R. Ferrette
Technicien		
Topographe		
etc...		
<b>Intervenants techniques :</b> Terrassements et T.P. Jean-Yves DANO 56390 Locmaria Grand-Champ, 1 tracto-pelle avec un godet lisse de curage de 1,50 m et un godet à dent de 90 cm		

## CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE ET/OU PRESCRIPTIONS SCIENTIFIQUES

Les parcelles BM 12, 13 et 14 s'inscrivent à moins de 200 m d'une nécropole gallo-romaine étudiée en 1877 par la société polymathique du Morbihan à l'occasion de la construction d'une caserne (**Fig. 1**). Les terrains concernés par l'intervention sont aussi situés en bordure de la voie Vannes-Nantes. L'objectif du diagnostic était donc de vérifier la présence ou non de vestiges antiques et le cas échéant d'estimer leur degré de conservation dans un secteur supposé constituer l'une des périphéries de l'ancienne *Darioritvm*.

## CONTRAINTES TECHNIQUES

Le diagnostic a été réalisé à l'aide d'un tracto-pelle équipé d'un godet lisse de 1,50 m de large (**Photo 1**). L'accès aux parcelles était en effet conditionné par une ligne électrique aérienne (environ 4,5 m au dessus du sol), qui interdisait le passage d'une pelle mécanique.

Une partie non négligeable de la superficie prescrite n'a pu être sondée en raison de problèmes d'accessibilité ou de l'existence de constructions. Ainsi, un pavillon destiné à être détruit occupe la parcelle 12. Il dispose d'un jardin arboré au devant et d'un verger à l'arrière. La limite entre les parcelles 12 et 13 est soulignée quant à elle par un mur ou par un grillage. Un ancien garage automobile occupe partiellement les parcelles 13 et 14. Contrairement au plan cadastral transmis à l'INRAP, l'emprise bâtie se développe jusqu'au contact de la parcelle 15 non affectée par le projet immobilier et jusqu'en limite des terrains militaires situés au nord-est. Au final, seule une surface de 750 m<sup>2</sup> était susceptible d'être diagnostiquée et ce, uniquement au niveau des parcelles 13 et 14 (**Fig. 2**).

Ces dernières sont en outre goudronnées. Une maison d'habitation d'époque contemporaine, qui ne figure pas sur les documents cadastraux transmis, peut-être parce qu'elle a été détruite dans les années 80, existait à leur emplacement.

En raison de ces contraintes, les sondages se sont limités à 2 tranchées pratiquées au niveau de la cour de l'ancien garage. Elles ont été repositionnées manuellement sur un plan par triangulation (**Fig. 3**).



**Photo 1** : Vue générale de la cour au niveau des parcelles 13 et 14. A l'arrière plan se devine l'ancien garage (Cliché : R. Ferrette).

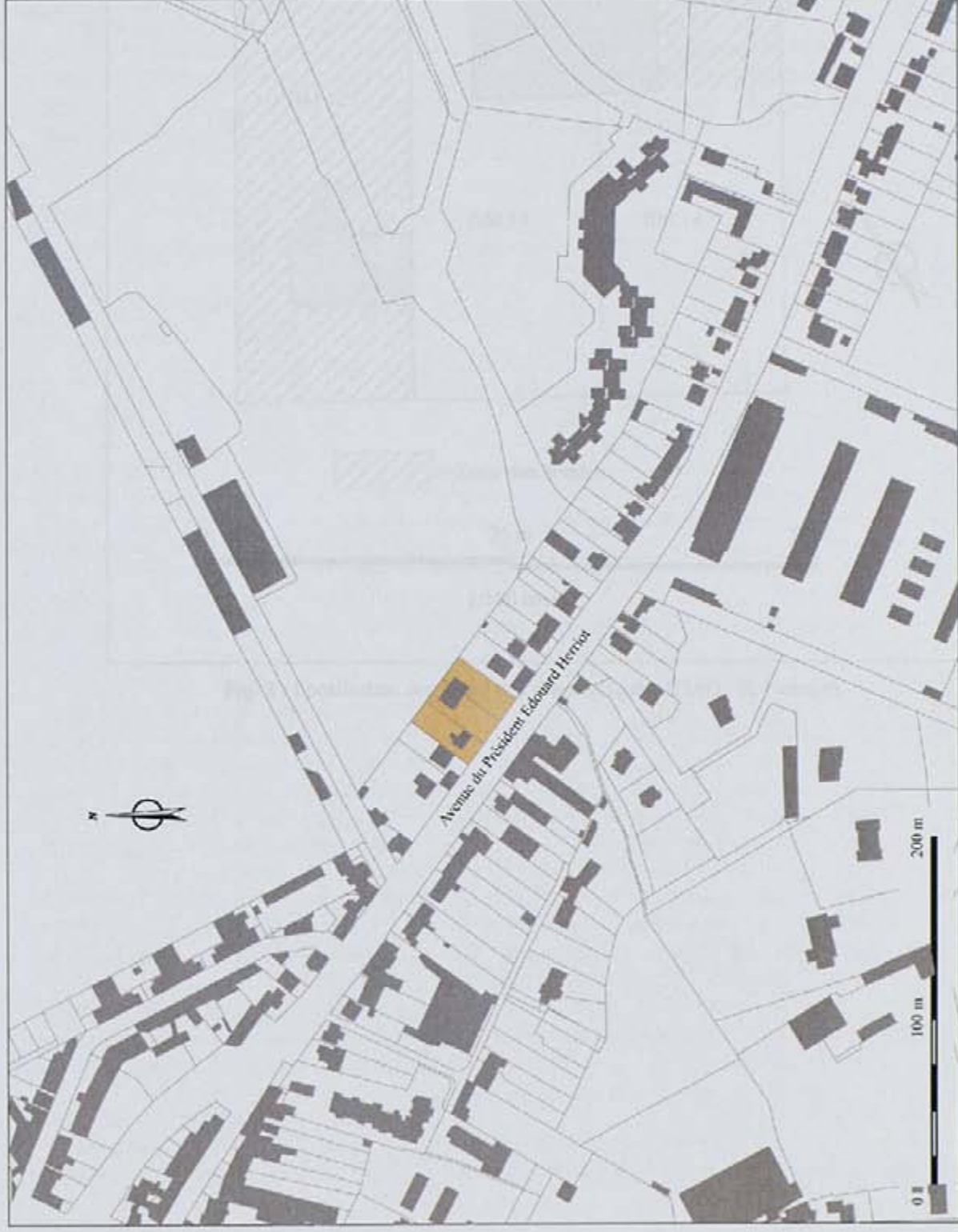


Fig. 2 : Localisation de l'intervention (en jaune) sur le plan cadastral (source : T. Lohro, SRA Bretagne).

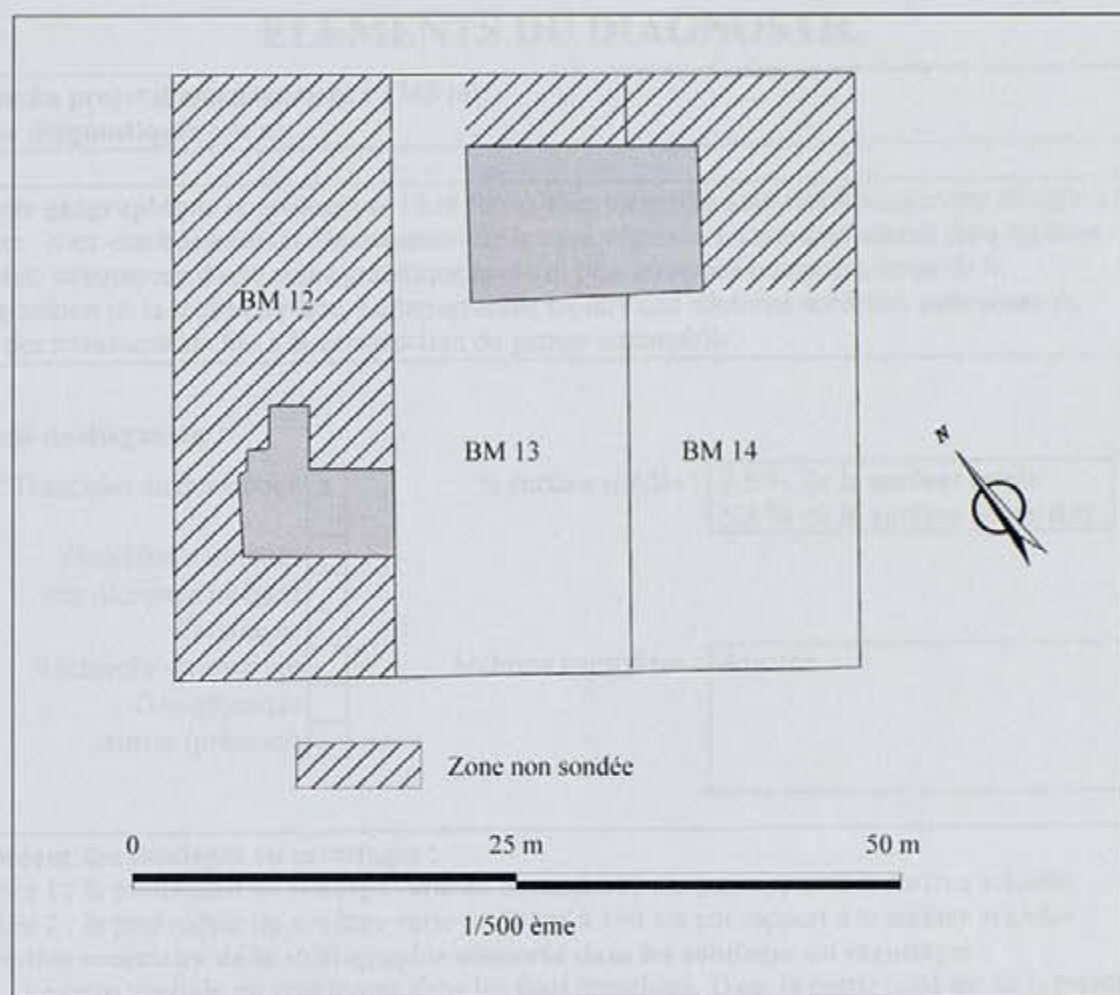


Fig. 2 : Localisation des zones non diagnostiquées (DAO : R. Ferrette).

## ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

Surface du projet d'aménagement : 1743 m<sup>2</sup>

Surface diagnostiquée : 44 m<sup>2</sup>.

**Contexte géographique et géologique :** Les formations naturelles sont très bouleversées en raison du contexte : cour enrobée avec un décaissement de la terre végétale. Le substrat, atteint dans les deux tranchées, se compose d'une arène granitique jaunâtre plus ou moins compacte, issue de la décomposition de la roche en place. La topographie montre une déclivité nord sud, sans doute en raison des terrassements liés à la construction du garage automobile.

### Méthode de diagnostic :

Tranchées en quinconce	x
Tranchées continues	
Sur décapage intégral	
Carottages	
Recherche en archives	
Géo-physique	
Autres (précisez)	

% surface sondée : **2,5 % de la surface totale**  
**5,8 % de la surface accessible**

Archives consultées : **Aucune**

### Profondeur des sondages ou carottages :

Tranchée 1 : la profondeur du sondage varie de 50 cm à 150 cm par rapport à la surface actuelle.

Tranchée 2 : la profondeur du sondage varie de 50 cm à 190 cm par rapport à la surface actuelle.

### Description sommaire de la stratigraphie observée dans les sondages ou carottages :

La terre végétale est inexistante dans les deux tranchées. Dans la partie nord-est de la tranchée 1, 2 niveaux de bitume ont été observés. Ils sont assis sur une semelle de blocage, qui surmonte directement le terrain naturel, rencontré à -50 /-70 cm par rapport au niveau de circulation actuelle (**Photo 2**). Dans la partie basse de la tranchée, une habitation contemporaine construite sur cave a oblitéré toutes les éventuelles formations antérieures (**Fig. 3**, 2 murs reconnus, M. 1 et M. 2). Détruite dans les années 80<sup>1</sup>, les remblais de démolition, constitués de pierres et de mortier pulvérulent, ont servi de fondation à l'enrobé (**Photo 3**). Un sondage mécanique réalisé à leur emplacement a permis d'atteindre le substrat à une profondeur de 150 cm par rapport à la surface actuelle.

La stratigraphie de la tranchée 2 est sensiblement différente. L'essentiel du sondage a démontré l'existence d'une vaste dépression, peut-être d'origine anthropique. Elle est comblée d'une terre très organique renfermant des éclats de granit, de rares tuiles gallo-romaines (*imbrex et tegulae*) et des racines d'arbres (**Photo 4**). Elle coiffe directement le substrat, dont l'apparition varie de 50 à 190 cm au maximum. Cette couche est surmontée par un remblai de terre et de pierres d'installation récente d'après des fragments d'ardoises ou de béton. Au dessus s'observe la semelle de blocage puis l'enrobé. Ces deux derniers niveaux recouvrent directement le substrat dans la portion nord-est de la tranchée 2.

### Contraintes techniques :

Présence d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales dans la tranchée 2.

Remontée de l'eau par capillarité dans la tranchée 2 à -1,80 m par rapport à la surface actuelle.

**Substrat atteint :** oui (dans les deux tranchées)

<sup>1</sup> Renseignements communiqué par M. S. Pinard, aménageur.

**Notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération :**

L'opération conduite au 23-25 avenue du Président Edouard Herriot à Vannes n'a pas livré de vestiges antiques conservés malgré la proximité d'une nécropole et de la voie Vannes-Nantes. Les seuls témoins maçonnés se résument à deux murs appartenant à une habitation contemporaine en pierre, construite sur cave et démolie dans les années 80. Les structures fossoyées sont aussi absentes même si l'hypothèse d'une mare peut-être envisagée au niveau de la tranchée 2 au regard de la stratigraphie mise au jour. La datation de ce dernier élément reste toutefois malaisée en l'absence de marqueurs chronologiques fiables, les quelques fragments de tuiles antiques ne livrant qu'un vague *terminus*.



**Photo 2 :** Tranchée 1, vue de l'enrobé et de sa semelle de fondation reposant sur le sol naturel (cliché : R. Ferrette).



**Photo 4 :** Tranchée 2, vue partielle de la coupe nord-ouest au niveau de la dépression. (cliché : R. Ferrette).



**Photo 3 :** Tranchée 1, vue des Murs M. 1, M. 2 et du niveau de démolition de la cave (cliché : R. Ferrette).

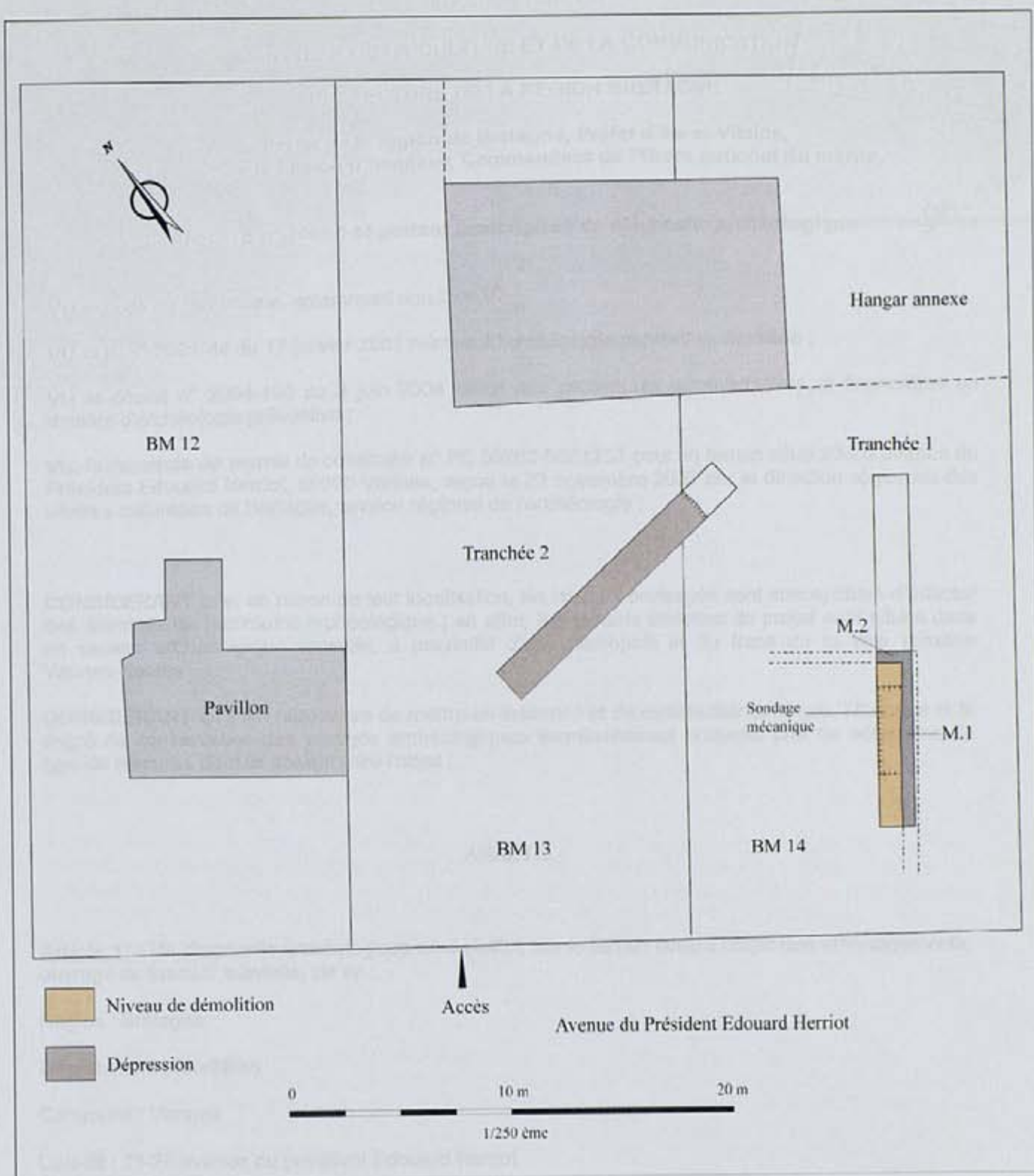


Fig. 3 : Plan général des vestiges découverts (DAO : R. Ferrette).



COPIE



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE



le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

ARRETE n° 2006-144 portant prescription de diagnostic archéologique

DAc50143el

VU le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU, la demande de permis de construire n° PC 56260 06Z1233 pour un terrain situé 23-25 avenue du Président Edouard Herriot, 56000 Vannes; reçue le 23 novembre 2006 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

**CONSIDERANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, les terrains assiettes du projet sont situés dans un secteur archéologique sensible, à proximité d'une nécropole et du tracé de la voie romaine Vannes-Nantes

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : Vannes

Lieu-dit : 23-25 avenue du président Edouard Herriot

Cadastre : section : BM parcelles : 12, 13 et 14

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

COPIE



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU LE  
28 DEC. 2006  
I.N.R.A.P. G.O.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

**Prescriptions de diagnostic archéologique**

**Annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2006-144**

région : Bretagne

département : Morbihan

commune : Vannes

lieu-dit : 23-25 avenue du Président Edouard Herriot

cadastre : section : BM parcelles : 12, 13 et 14

propriétaire : SCI des Mimosas, représenté par Monsieur Stéphane Pinard

pétitionnaire: SCI des Mimosas, représenté par Monsieur Stéphane Pinard

**Emprise du diagnostic archéologique : 1743 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**

Utilisant un engin de travaux publics travaillant en mode rétro avec un godet lisse, le diagnostic consistera en tranchées successives complétées, le cas échéant et en fonction des besoins, par des fenêtres de décapage élargies. Par ces moyens, le diagnostic devra s'attacher à déterminer l'emprise des vestiges, leur état de conservation, leur complexité et leur chronologie. En tant que de besoin, des sondages manuels pourront permettre de préciser ces différents points, en particulier la présence d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place.

**Objectifs :**

Les terrains concernés par le diagnostic archéologique sont situés dans une zone archéologique sensible. En effet, ils sont placés en bordure de la voie romaine Vannes-Nantes et à moins de 200 mètres de la nécropole gallo-romaine, étudiée en 1877 par la société polymathique du Morbihan, qui avait livré plus d'une centaine d'urnes cinéraires. Il est donc probable que des vestiges d'occupation liés à la situation en périphérie de la ville antique soient présents. La vérification de ces hypothèses sur le terrain est donc indispensable.

Fait à Rennes, le **21 DEC. 2006**

pour le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine,  
le directeur régional des affaires culturelles,  
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps

## FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA05019301  
Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

### 1. IDENTIFICATION

#### 1.1 Site

Département :	Morbihan
Commune :	VANNES
Lieu-dit	23-25, Avenue du Président Edouard Herriot
Nature du projet :	permis de construire
Références cadastrales	Section BM parcelles 12, 13 et 14

#### 1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	SCI DES MIMOSAS
Adresse	Route de Saint Nazaire - 44 110 CHATEAUBRIAND
Téléphone / télécopie	
Représenté par	Stéphane PINARD

#### 1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par	Christine JABLONSKI

#### 1.4 Opération

Arrêté préfectoral n° 2006-144 émis le	21 décembre 2006
Reçu à l'Inrap le	28 décembre 2006
Numéro d'opération SRA	
Nature de l'opération	Diagnostic
Cadre de l'opération	milieu urbain
Surface à traiter	1743 m <sup>2</sup>
Calendrier prévisionnel	A déterminer ultérieurement
Responsable pressenti	A déterminer auprès du SRA Bretagne

### 2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2006-144, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

### 3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

#### 4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 5% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

#### 5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranche ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 2 jours
- Technicien : 2 jours

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 2 jours

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 1 jour et 1 transfert (pour l'ouverture)
- Pelle à chenilles : 1 jour (pour le rebouchage)

5.2 Provision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 4 jours
- Technicien : 4 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 4 jours
- Dessinateur : 3 jours
- Spécialiste : 4 jours (céramologue)
- Topographe : 1 jour
- Technicien : 1 jour (traitement de la documentation)

5.3.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 2 jours et 1 transfert
- Pelle à chenilles : 1 jour

Fait à Cesson-Sévigné, le 27 mars 2007

L'Adjoint Scientifique et Technique

Michel BAILLIEU

